

UTILISATION DE L'EAU POTABLE UNE RICHESSE À PARTAGER

Du 1^{er} mai au 30 août, un horaire d'arrosage est mis en place afin de répartir la consommation d'eau potable en dehors des heures de pointe et ainsi d'éviter des restrictions d'arrosage comme nous l'avons connu il y a quelques semaines.

HORAIRE D'ARROSAGE

Pour assurer un approvisionnement en eau stable, voici l'horaire à respecter lorsque l'arrosage est autorisé (code vert) :

En période d'arrosage autorisé



Arrosage de la végétation et lavage de véhicules à la main ou avec dispositif à fermeture automatique

AUTORISÉS EN TOUT TEMPS



Arrosage des pelouses avec gicleurs amovibles ou tuyaux poreux

AUTORISÉ DE 20 H À 22 H



Arrosage des pelouses avec systèmes d'arrosage automatique

AUTORISÉ DE 2 H À 4 H (NUIT)



Mise à niveau de l'eau et remplissage des piscines avec boyau

AUTORISÉ DE MINUIT À 6 H (NUIT)

Un jour sur deux

Adresses civiques paires, permis les dates paires.

Adresses civiques impaires, permis les dates impaires.

Utiliser l'eau de pluie pour arroser son jardin, une option simple pour économiser nos ressources en eau potable !

Pour faciliter la récupération d'eau de pluie à la maison, sachez qu'il est possible de vous procurer un baril récupérateur d'eau de pluie au Service de l'environnement (2772, boul. du Curé-Labelle).

La Ville offre également des subventions, allant jusqu'à 1000 \$, pour l'achat et l'installation de citernes de récupération d'eau de pluie de 1000 litres et plus pour des bâtiments résidentiels ou commerciaux. Pour en faire la demande, rendez-vous à ville.prevost.qc.ca/programmes-subvention.

Pour en savoir plus : ville.prevost.qc.ca/arrosage



LA RIVIÈRE DU NORD ENSEMENCÉE À PRÉVOST

La Ville de Prévost a participé, pour une troisième année consécutive, au projet d'ensemencement de milliers de truites brunes mené par le parc régional de la Rivière-du-Nord et réalisé en collaboration avec la Ville de Saint-Jérôme.

Six sites ont été visités au début du mois de juin dans les secteurs de Saint-Jérôme et de Prévost, et environ 500 truites ont été mises à l'eau à chacun des emplacements. Les amateurs de pêche prévostois peuvent donc s'attendre à une autre saison passionnante cet été !

ACTIVITÉ D'INITIATION À LA PÊCHE

DIMANCHE 23 JUIN, À 9 H 30 ET À 13 H

au parc régional de la Rivière-du-Nord (chemin du Plein-air)

Cinquante jeunes prévostois âgés entre 6 et 17 ans pourront bénéficier gratuitement d'une activité d'initiation à la pêche sur la rivière du Nord à Prévost (équipement fourni) et recevoir un permis de pêche en herbe valide jusqu'à leurs 18 ans. L'activité est offerte en collaboration avec le parc régional de la Rivière-du-Nord et Fish'n Fils.

Inscription requise à : ville.prevost.qc.ca/pecheenherbe

PARTAGE CLUB

Besoin de chaises, tables pliantes et d'une tente gazebo pour une fête d'enfants ? La Ville de Prévost peut vous prêter tout ce qu'il vous faut via l'application mobile Partage Club !

Pour en profiter, embarquez dans le Partage Club avec nous ! Utilisez le code **ECOCHOIX** pour activer votre abonnement gratuit d'un an.

Information : ville.prevost.qc.ca/partageclub

JARDINS MUNICIPAUX

Des potagers à partager sont présents dans certains parcs municipaux au bénéfice de tous les usagers. Les citoyens peuvent aussi retrouver sur le territoire des plates-bandes comestibles de petits fruits, ainsi que des arbres fruitiers et à noix.

Pour trouver l'emplacement des potagers, plates-bandes et arbres fruitiers, consultez la carte interactive : ville.prevost.qc.ca/prevostacroquer